Fondation
Vaudoise de
Probation

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

Sommaire

Message de la Présidente par Muriel Epard 5

Le Conseil de fondation 6

L'équipe de direction 6

Les collaborateurs au 1er juillet 2020 7

Rapport 2019 par François Grivat 8

Compte de résultat de l'exercice arrêté au 31 décembre 11

Statistiques selon secteurs d'activité 12

Message de la Présidente

La Présidente de la fondation va se faire plaisir et consacrer son message uniquement à des remerciements et des félicitations.

Remerciements tout d'abord à M. Jean-François Perregaux qui a pris sa retraite au tout début de l'année 2020 après 35 ans au service de la fondation. C'est en effet en 1984 déjà que M. Perregaux a été engagé par ce qui était alors la Société vaudoise de Patronage. Au cours de toutes ces années, il a été témoin de l'évolution du suivi carcéral et post carcéral et de son développement. Il a vu aussi la société vaudoise de patronage se transformer en Fondation vaudoise de probation. Le 1er janvier 2000, il a été nommé directeur adjoint et le restera durant 20 ans. Dans cette fonction, il a notamment œuvré pour développer les rapports avec ce qui était alors le Département de la santé et de l'action sociale en relation notamment avec l'octroi de l'aide sociale. M. Perregaux manque et manquera à la Fondation, mais nous savons qu'il ne quittera pas complètement le domaine social et qu'il continuera à œuvrer pour les plus démunis en qualité de président d'une autre fondation. En le remerciant pour tout le travail accompli, nous lui souhaitons le meilleur pour les années à venir.

Durant son activité au sein de la fondation, M. Perregaux s'est beaucoup investi dans l'appui aux visiteurs de prison, dont le travail lui tenait à cœur. C'est donc l'occasion de remercier ici ces bénévoles dont l'activité auprès des personnes détenues contribue à la mission de la fondation. Il s'agit à n'en pas douter d'un travail difficile, qui nécessite beaucoup d'empathie, mais qui exige également de ne pas se faire manipuler et de savoir prendre une certaine distance par rapport à des situations très pénibles. La fondation est heureuse de pouvoir compter sur ces personnes et se réjouit de pouvoir développer avec leur concours de nouvelles activités, notamment dans le cadre du projet pilote « objectif désistance ».

Depuis le 1er février 2020, M. Perregaux est remplacé au poste de directeur adjoint de la fondation par M. Chhay-Pascal Griss. Ce dernier est titulaire d'un brevet fédéral de spécialiste en finance et a œuvré durant de nombreuses années dans le domaine de l'analyse financière avant de rejoindre la Fondation vaudoise de probation en 2011, en qualité de responsable des finances. M. Griss connaît donc parfaitement tant la fondation que l'ensemble des collaborateurs. Nul doute que sa formation et ses compétences seront très utiles au développement futur de la fondation. Nous le félicitons encore pour sa nomination et lui souhaitons beaucoup de satisfaction dans ce nouveau poste.

Nous tenons à remercier également les communes pour leur ouverture et disponibilité vis-à-vis de la fondation, en particulier pour leur collaboration à l'application du Travail d'intérêt général.

Enfin, nous ne saurions terminer ces quelques lignes sans remercier tous les collaborateurs de la fondation, dont l'engagement sans faille n'a pas faibli, malgré la survenance du COVID-19.

Muriel Epard
Présidente

Le Conseil de fondation (situation au 1er juillet 2020)

EPARD Muriel	Ancienne Présidente du Tribunal cantonal	**Bureau** Présidente
BULA Sylvie	Cheffe du Service pénitentiaire	Vice-présidente
AESCHLIMANN Patricia	Présidente du Tribunal des mesures de contrainte et d'application des peines	Secrétaire
GUIGNARD Gilles	Notaire	Trésorier
COTTIER Eric	Procureur général	**Membres de droit**
SPAGNOLO Antonello	Responsable de la Direction de l'insertion et des solidarités	
AUBERSON Patrick	Premier Président du Tribunal des mineurs	
VISCARDI Alexandre	Chef de l'Office d'exécution des peines	
MONNAT Martine	Ancienne Médecin cantonal adjoint, section addictologie, service de psychiatrie communautaire (CHUV)	**Autres membres**
ANTENEN Jacques	Commandant de la Police cantonale vaudoise	
BENEDICT Jérôme	Avocat	
CUEREL Julien	Syndic de Baulmes, représentant de l'Union des communes vaudoises	
TÉSAURY Donovan	Président du Tribunal d'arrondissement du Nord Vaudois	

L'équipe direction (situation au 1er juillet 2020)

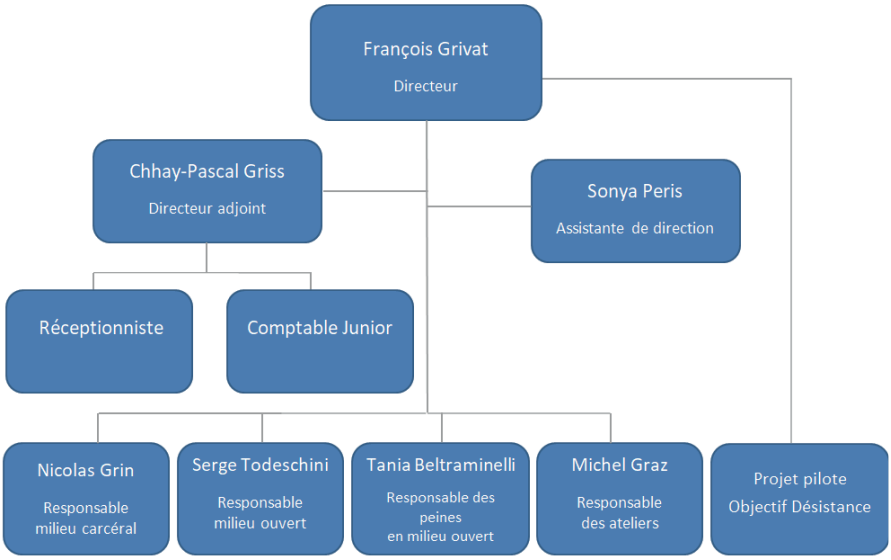

Les collaborateurs (situation au 1er juillet 2020)

	Secteur milieu carcéral
ANDERES Nassera ANDRE Olivier BALMER Pablo CLOT Sébastien EICHENBERGER Joy FELICETTI Vanessa ZEMLICOF Laura	Agents de probation
LA ROSA Elisabeth, référente technique et métier PRIMIANO Nadia, formatrice ROSSI Susana	Gestionnaires socio-administratives
	Secteur milieu ouvert
ANTONETTI Christelle BESSON Martial BÜRLI Boris FAVRE Caroline GAGNAUX Sébastien MARTIN Meryl MOUCHET Caroline	Agents de probation
MANINI Christophe RACINE BAPTISTA Aude STOECKLI Marc-Henri	Gestionnaires socio-administratifs
	Secteur des peines en milieu ouvert
GENOUD Stéphane MOREL Noé PIFFARETTI Carolina SCALFO Amélie VALCESCHINI Manon	Agents de probation
ANDRE Corinne	Gestionnaire socio-administrative
	Secteur des ateliers (ATIG – ATM)
BLANC Sylvain GOLAY Daniel OBERSON Grégoire PASCHOUD Fabrice	Collaborateurs sociaux
	Projet Pilote Objectif Désistance
CAMPISTOL Claudia MORA Ugo SENN Ariane	Coordinatrice-animatrice Coordinateur-animateur Secrétaire générale du projet
	Fonctions institutionnelles
DA CUNHA Lucia VON ALLMEN Claude	Comptable junior Réceptionniste
JUFER Kevin LINGAM Jithurshan	Apprentis employés de commerce

Rapport 2019

A chaque année son lot de nouveautés !

Celle du mois d'octobre 2019 est la pose de la dernière planche dans les bois du Jorat. Ça y est, «la boucle est bouclée!» : Le Parcours handicap et nature, entièrement réalisé par des personnes condamnées, exécutant leur Travail d'intérêt général, ainsi que des Prestations personnelles s'agissant des mineurs, a été célébré avec la collaboration des communes de Corcelles-le-Jorat et Jorat -Menthue dans le cadre d'une inauguration tenue à la fin de l'année dernière. Réunis autour d'un public nombreux avec des représentants du milieu politique, de la chaine pénale, des personnes en situation de handicap, ainsi que la presse, nous nous joignons avec fierté aux chaleureux remerciements adressés aux mineurs, aux personnes condamnées et aux collaborateurs des ateliers de la FVP, par mesdames les Conseillères d'Etat Jacqueline de Quattro et Béatrice Metraux présentes à cette occasion. Nous souhaitons adresser également nos remerciements à nos nombreux donateurs, ainsi qu'à tous les bénévoles qui ont permis le bon déroulement de cette manifestation très réussie. Nous nous réjouissons de constater que le but visé par la construction de ce parcours, de permettre à des personnes à mobilité réduite de se balader en forêt est atteint, vu le nombre de visiteurs important chaque jour durant ce printemps, par ailleurs frappé de la pandémie du Coronavirus.

En effet, nul n'est besoin de le préciser, la FVP n'a pas été épargnée par les complications dues à la propagation du virus qui a contraint l'institution à mettre en place des dispositions particulières, afin de protéger la santé de ses collaborateurs et des probationnaires, tout en assurant le maintien de sa mission en milieu carcéral, comme en milieu ouvert, dans le respect des mesures de la Confédération et des directives de l'OFSP.

Je tiens dès lors à féliciter d'emblée l'ensemble des collaborateurs de la FVP et souligner l'effort d'organisation fourni par chacun d'entre eux, pour leur attention particulière à l'application scrupuleuse des mesures du plan de protection établi pour la sauvegarde des intérêts de notre public et de la gestion des risques.

Nous abordions lors de notre rapport de l'année dernière divers changements importants que traverse la fondation, en particulier celui en lien à la nouvelle convention nous liant avec le Département de la santé et de l'action sociale et la Direction générale de la cohésion sociale.

Si la nouvelle convention a toutefois pour but de maintenir du côté de la FVP les prestations en lien à l'appui social du Revenu d'insertion (RI), ainsi que la remise de l'aide sociale financière aux personnes indigentes détenues dans les établissements de détention avant jugement, le principal changement concerne l'aide financière en milieu ouvert. En effet, en sus de l'appui social et l'octroi des Mesures d'insertion sociale (MIS), seule l'aide financière d'urgence est octroyée par ce secteur de la FVP, avec pour effet un transfert de dossiers aux Centres sociaux régionaux dès le 1er septembre 2019 et une baisse de l'effectif de la FVP pour conséquence, en particulier de plusieurs collaborateurs occupant un poste de Gestionnaire socio-administratif. Nous tenons à relever que deux de ces départs ont pu s'effectuer de manière naturelle et que les trois autres personnes concernées ont bénéficié du soutien de la direction afin qu'elles puissent quitter la FVP avec un nouvel emploi au lendemain de leur départ. Je remercie sincèrement ces personnes qui, malgré une période de doute liée à l'entrée en force de cette décision, ont maintenu l'exécution de leurs tâches avec rigueur et qualité jusqu'à leur dernier jour de travail. Je remercie également

l'ensemble des gestionnaires socio-administratifs du secteur milieu ouvert qui ont vu leurs tâches profondément modifiées par cette nouvelle convention, et démontrent une grande capacité d'adaptation et une motivation constante à accomplir avec succès et professionnalisme les missions qui leurs sont confiées.

Le suivi en milieu ouvert se déploie dorénavant principalement pour des personnes sous mandat de justice pénale, qu'ils soient ordonnés par le Juge d'application des peines ou un Tribunal. Ce changement, dont les conséquences en ressources humaines ont été précitées, n'a cependant pas entraîné de diminution de la charge de travail pour les agents de probation. Nous observons en effet une augmentation du nombre d'entretiens en rapport à 2018, ainsi que du nombre de réseaux et de visites à domicile.

Dès le 1er février 2019, l'application du projet pilote Objectif désistance (OD) de la Commission latine de probation (CLP)[1] en faveur des personnes sous mandat d'assistance de probation[2] s'est progressivement inscrit dans la vie quotidienne de l'institution, en particulier dans ce Secteur. Un nouveau déploiement de la prise en charge lié au renforcement du développement du capital humain et social des probationnaires distingue les agents de probation affectés au programme expérimental des autres agents (groupe contrôle). Cette manière de procéder a été requise par l'Office fédéral de la justice (OFJ) pour les besoins de l'évaluation scientifique[3] dudit projet sans qu'elle empêche toutefois le maintien total de la cohésion de l'équipe des agents de probation du secteur.

La Fondation vaudoise de probation, constituée déjà depuis plusieurs années comme siège de la CLP, s'est vue toute désignée pour occuper celui de la direction administrative de ce projet, pour rappel financé par l'OFJ à 70%. La CLP a en effet délégué à la FVP la gestion financière et administrative du projet inter cantonal, comprenant notamment l'engagement de collaborateurs pour les nouveaux postes de Coordinateurs-animateurs[4] et d'administration, spécifiquement dédiés au projet pour les sept cantons concordataires et sur une durée de 3 ans. La part à charge financière du Canton de Vaud correspond à une enveloppe d'environ cent mille francs, financée par les fonds propres de la fondation, selon une attribution décidée par le Conseil de fondation sur l'exercice comptable 2016.

Au sujet des finances de la FVP, les coûts sont toujours parfaitement maitrisés, le budget est respecté sans demande de crédit supplémentaire, malgré les fluctuations de la charge de travail, notamment en lien à l'entrée des peines en milieu ouvert dans le code pénal[5] et à la surpopulation carcérale.

En effet, les compétences de l'autorité d'exécution déléguées à la FVP pour l'application du Travail d'intérêt général (TIG) et de la Surveillance électronique (SE) se sont considérablement développées au vu du nombre important de personnes visées par ces régimes et condamnées à des sanctions pénales de maximum 6 mois pour le TIG et 12 mois pour la SE. La FVP relève au 31 décembre 2019 une augmentation de plus de 20% dans ces deux régimes alternatifs à l'enfermement carcéral en lien à 2018. Ce mandat nécessite de maintenir une étroite

[1] Organe du Concordat latin sur l'exécution des peines privatives de liberté et des mesures concernant les adultes et les jeunes adultes
[2] Au sens de l'article 93 CP et 237 CPP
[3] Ecole des sciences criminelles de l'UNIL
[4] Ayant notamment pour tâches de développer sur le territoire concordataire des évènements ponctuels destinés à rapprocher les probationnaires de la société civile
[5] 1er janvier 2018

collaboration avec l'Office de l'exécution des peines, afin de pérenniser ces régimes d'exécution de peines privatives de liberté en milieu ouvert.

Nous en profitons pour remercier l'Office de l'exécution des peines, particulièrement son Chef Monsieur Alexandre Viscardi, de la confiance témoignée à cet égard et de la disponibilité de toute son équipe pour la bonne collaboration avec l'ensemble des collaborateurs de la FVP et plus particulièrement ceux en lien à l'exécution de ces peines en milieu ouvert, tous réunis autour du même objectif, à savoir de permettre à ces personnes condamnées de maintenir une vie professionnelle et socio familiale tout en accomplissant leur sanction pénale.

La surpopulation carcérale, dont il est à ce jour observé une esquisse d'inflexion de la courbe après deux ans de croissance, a entrainé une activité intense de nos agents de probation du secteur milieu carcéral et des gestionnaires socio-administratifs qui y sont rattachés.

Le nombre total de bilans initiaux, effectués pour chacune des nouvelles entrées en détention dans les établissements de la Croisée, du Bois-Mermet et de la Tuilière n'a pas cessé d'augmenter. D'autre part, les conduites accompagnées de détenus effectuées par nos agents de probation en perspective des projets de sortie du carcéral, en particulier pour des placements institutionnels au sens de l'article 59 CP ont doublé. Par voie de conséquence, le nombre de rapports détaillés à fournir à l'autorité compétente et à la direction de l'établissement ont alimenté la charge de travail, tout comme celle liée à une recrudescence de détenus indigents ayant droit au RI financier octroyé par notre fondation.

En conclusion, je reviens sur ce début d'année difficile pour tous en raison de cette crise sanitaire singulière et sans précédent, mais dont la FVP a toutefois pu retirer une expérience positive ; la direction a en effet pu observer une solidarité, un engagement, et un professionnalisme de tous ses collaborateurs dont nous sommes particulièrement reconnaissants. Cette période a également permis d'expérimenter le télétravail, dont le bilan est très positif, grâce à l'efficacité et aux efforts d'adaptation fournis par l'ensemble du personnel, ainsi qu'à la direction générale du numérique et des systèmes d'information pour l'octroi rapide des accès à distance.

Mes derniers mots vont en direction de tous les collaborateurs de la FVP avec mes meilleurs remerciements pour leur travail et la qualité des prestations fournies au quotidien, ainsi qu'à tous nos partenaires, dont je ne citerai aucun de peur d'en oublier, pour leur précieuse collaboration.

Mes remerciements s'adressent également à l'ensemble des membres du Conseil, plus particulièrement aux membres du Bureau, pour leur soutien si précieux et inconditionnel.

François Grivat
Directeur

Compte de résultat de l'exercice arrêté au 31 décembre

	2019	2018
	CHF	CHF
PRODUITS		
Contributions des communes	81 066,00	95 020,20
Facturation Tribunal des Mineurs	160 095,42	158 000,00
Facturation Atelier TIG	45 894,00	66 910,00
Facturation Projet pilote	181 859,85	0,00
Total produits d'exploitation	468 915,27	319 930,20
Subvention du Service pénitentiaire	4 141 433,00	4 097 552,00
Subvention du Service de prévoyance et d'aide sociales	742 928,00	818 843,00
Total produits étatiques	4 884 361,00	4 916 395,00
TOTAL PRODUITS	*5 353 276,27*	*5 236 325,20*
CHARGES		
Charges de personnel, net	(4 714 098,15)	(4 512 897,40)
Frais généraux du personnel	(85 319,65)	(79 818,65)
Frais de locaux, d'énergie et d'entretien	(268 782,83)	(269 551,49)
Frais administratifs	(139 845,75)	(151 552,91)
Frais d'exploitation	(195 985,22)	(220 650,37)
Frais d'informatique	(9 803,48)	(13 479,15)
Total frais de fonctionnement	(699 736,93)	(735 052,57)
TOTAL CHARGES	*(5 413 835,08)*	*(5 247 949,97)*
RESULTAT D'EXPLOITATION COURANT	(60 558,81)	(11 624,77)
REVENU D'INSERTION		
Avance du Revenu d'insertion	2 372 069,36	3 773 237,40
Revenu d'insertion versé	(2 372 069,36)	(3 773 237,40)
RESULTAT REVENU D'INSERTION	0,00	0,00
ACTIVITES NON SUBVENTIONNEES		
Charges de personnel - projet pilote	(28 636,00)	0,00
Perte sur prêts de secours	(3 455,25)	0,00
Soutien au projet Handicap Nature	(5 000,00)	0,00
RESULTAT ACTIVITES NON SUBVENTIONNEES	(37 091,25)	0,00
RESULTAT FINANCIER		
Charges financières	(1 925,74)	(4 661,93)
RESULTAT FINANCIER	(1 925,74)	(4 661,93)
RESULTAT HORS EXPLOITATION		
Revenus d'immeuble	294 207,00	293 541,30
Charges d'immeuble	(141 478,65)	(162 090,79)
Résultat immeuble	152 728,35	131 450,51
RESULTAT HORS EXPLOITATION	152 728,35	131 450,51
RESULTAT EXCEPTIONNEL, UNIQUE OU HORS PERIODE		
Produits exceptionnels, uniques ou hors période, net	62 717,48	17 693,55
RESULTAT EXCEPTIONNEL, UNIQUE OU HORS PERIODE	62 717,48	17 693,55
RESULTAT DE L'EXERCICE (AVANT REPARTITION)	115 870,03	132 857,36
Attribution au fonds "Rénovation immeuble"	(90 000,00)	(90 000,00)
Attribution au fonds "Rénovation atelier"	(40 000,00)	(40 000,00)
Attribution au fonds "Aide à la clientèle"	(3 455,25)	0,00
Utilisation du fonds "Aide à la clientèle"	3 455,25	0,00
Utilisation du fonds "Projet pilote pour la probation latine"	28 636,00	0,00
Rétrocession aux subventionneurs	(19 506,03)	(2 857,36)
RESULTAT A REPORTER A NOUVEAU (COMPTE CAPITAL)	(5 000,00)	0,00

Statistiques

Secteur milieu ouvert	31.12.2019	31.12.2018
Suivis en cours :		
Assistance de probation (art. 93 CP)	245	260
Mesures de substitution (art. 237 CPP)	7	6
Accompagnement selon art.29 al.3 et 35al. 2 DPMin	4	9
Sans mandat	17	61
Suivis terminés :		
Avec mandat	163	166
Sans mandat	86	69
Total dossiers	**522**	**571**
Nb d'entretiens réalisés	1 664	725*
Nb de réseaux	233	96*
Nb de visites à domicile	43	8*

* donnée disponible depuis le 01.07.2018

Répartition dossiers selon statut en 2019

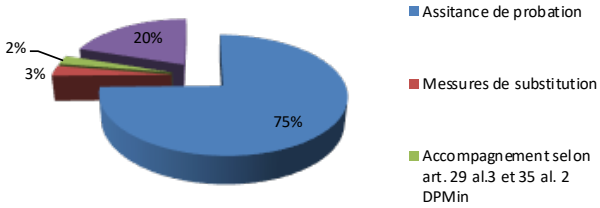

Mesures d'insertion sociale (MIS)	31.12.2019	31.12.2018
Candidats	58	50

Répartition MIS en 2019

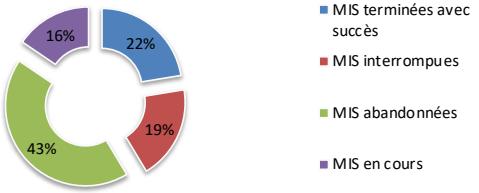

Secteur milieu carcéral	31.12.2019	31.12.2018
Suivis en cours	515	518
Suivis terminés	762	745
Total dossiers	**1 277**	**1 263**
Nb de bilans initiaux	744	692
Nb d'entretiens réalisés	4 540	2174*

* donnée disponible depuis le 01.07.2018

Répartition dossiers selon les établissements en 2019

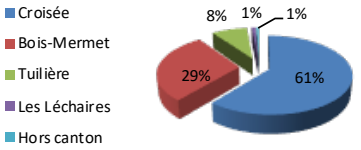

Répartition dossiers selon régime en 2019

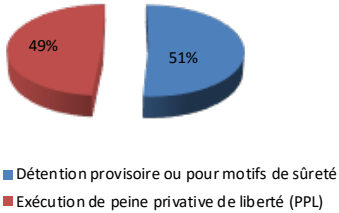

Secteur des peines en milieu ouvert	31.12.2019	31.12.2018
Surveillance électronique (SE)		
Nb d'octroi par l'OEP	144	120
Nb de peines exécutées	152	108
Nb de dossiers avec contrôles spécifiques (alcool, stupéfiants)	25	8
Nb de refus - conditions non remplies	28	21
Nb d'interruptions de régime	4	3
Nb de jours effectués	13 825	9 476
Travail d'intérêts général (TIG)		
Nb d'octroi par L'OEP	246	203
Nb de peines exécutées	88	95
Nb de placements	254	142
Nb d'interruptions de régime	41	5
Total des heures TIG effectuées	27 297	22 702

Secteur des ateliers	31.12.2019	31.12.2018
Atelier de travail d'intérêt général (ATIG)		
Heures effectuées	9'805 (36%)	9'734 (43%)
Placements à l'Atelier TIG	103(41%)	68 (48%)
Atelier pour mineurs (ATM)		
Demi-journées effectuées	636*	783

* Arrêt partiel de l'atelier ATM durant les mois de juin à août 2019.

Fondation
Vaudoise de
Probation

Fondation vaudoise de probation
Ch. des Croisettes 28
Case postale 85
1066 Epalinges

Tél. +41 (0)21 321 48 00

www.probation-vd.ch

Fondation vaudoise de probation
Epalinges
CCP CH65 0900 0000 3032 3